

**SNITPECT**  
Syndicat national des  
ingénieurs des travaux  
publics de l'état et des  
collectivités territoriales -  
Force Ouvrière



## En direct de **la CAP des ITPE**

### Echanges avec l'administration

**CAP du  
14 Juin 2013**

Paranoïaques les ITPE ???...au contraire, ils gardent les yeux grand ouverts !!!

Alors que les questions de parcours et de mobilité sont au cœur des préoccupations des ingénieurs des TPE, la CAP Mobilité du 14 juin a permis, dès [la déclaration préalable](#), de placer notre DRH devant ses responsabilités. Et il y a urgence à quelques semaines de la conclusion des Assises de l'ingénieur, tant les exemples de situations ubuesques se multiplient au fil des CAP !

- les échanges avec l'administration
- les résultats de la CAP
- les coordonnées des 12 représentants du personnel

Ainsi nous avons réclamé :

- D'allonger le temps laissé aux ITPE pour concrétiser la promotion à divisionnaire afin de rendre soutenable l'exigence de mobilité imposée au corps des ITPE.
- Une action volontariste de la DRH pour gérer le corps des ITPE en préservant la liberté de construction de leurs parcours, et ne plus le soumettre aux règles de ZGE !
- Une reconnaissance des parcours des ITPE et une incitation des employeurs à les accueillir sur des domaines soi-disant réservés !
- Le rétablissement d'une liste de postes intégrant les postes en inter-ministériel et de la liste additive.
- L'ouverture sans attendre d'un chantier sur la gestion du corps.
- L'anticipation des difficultés prévisibles en lien avec la CAP de promotion à ingénieur en chef de fin d'année par l'augmentation du contingent d'emplois fonctionnels -alors que d'autres corps sont en passe de l'obtenir.

**Même si cette CAP n' a pas permis d'obtenir gain de cause sur l'ensemble des situations individuelles, la fermeté de nos interventions et la pertinence de nos arguments ont réussi à faire vaciller les certitudes de l'administration. Avec à la clé un engagement de la DRH d'ouvrir plusieurs chantiers d'envergure...**

## **Les réponses de l'administration :**

En introduction, le président de la CAP souligne la richesse de nos demandes, pour partie déjà exprimées lors de la dernière CAP. Il précise en outre que bon nombre de points sont liés aux conclusions des assises (reconnaissance du parcours, gestion,...).

**Richesse tout simplement issue du cumul de situations individuelles au cours des 2 dernières CAP...ne faisant que confirmer nos alertes !**

### **Sur l'allongement de la durée pour concrétiser la promotion à divisionnaire :**

Le président de la CAP estime que le nombre des situations « difficiles » ne semble pas s'accroître cette année. Il propose toutefois qu'un point soit fait lors de la prochaine CAP afin de prendre les décisions nécessaires pour le tableau d'avancement 2014, admettant que la question du report d'une partie du tableau d'une année sur l'autre relève plus d'une contrainte technique que réglementaire.

**Au vu du nombre d'ITPE n'ayant pas encore trouvé satisfaction (21%), la CAP d'octobre risque d'être électrique ! Les candidats vont certainement passer les mois qui viennent dans une situation de stress dans un contexte de raréfaction de postes dans certaines régions !**

**Il est d'ores et déjà acté, sous notre pression, que les ITPE s'étant lancés dans une recherche active de postes sans succès à ce stade, ne seront pas radiés du tableau d'avancement.**

**Solution d'attente qui n'empêche pas de devoir apporter des solutions pérennes, si l'on souhaite maintenir le même niveau d'exigence pour la gestion du corps.**

### **Sur les règles des « ZGE » :**

Le président acte les difficultés qu'engendrent ces règles pour la construction du parcours professionnel des ITPE, mais plaide leur légitimité pour répondre aux réductions d'effectifs dans certaines régions. Il propose que cette question soit soumise à débat avec les DREAL, afin de clarifier et homogénéiser les pratiques, tout en travaillant sur la facilitation des mobilités.

**Nous prenons acte de cette proposition et rappelons que nos parcours se construisent nationalement, en interministériel, en inter-fonction publique, dans les établissements publics, et que ces règles en sont un frein majeur.**

**Le CEREMA se retrouvera confronté à ce blocage « zgéien » alors que les allers-retours avec les services de l'État en feront sa richesse ! A terme, ces règles vont appauvrir les compétences de cet établissement mais aussi celles des services de l'État.**

**Enfin, comment peut-on motiver un ITPE à prendre un poste dans une région en sous-effectifs lorsqu'il a bien conscience que le retour dans sa région d'origine (si elle est soumise à ces règles) sera quasi impossible ?**

**Sur la reconnaissance du parcours professionnel des ITPE, et notamment sur les domaines « réservés » :**

Cette CAP illustre parfaitement les freins culturels opposés aux candidatures des ITPE sur certains domaines, alors même que les candidats possèdent parfaitement la compétence.

Le président de la CAP acte cette situation et il évoque même l'éventuel élargissement des missions des unités territoriales des DREALs, missions pour lesquelles les ITPE ont toute leur place !

**Les unités territoriales ont tout intérêt à développer une vision globale et intégratrice au vu de leur positionnement et leurs missions. En témoigne l'analyse conduite par le SNITPECT-FO sollicitée par la DGPR.**

**Sur le recrutement, ainsi que le non-report des postes non pourvus au concours interne :**

Le président de la CAP nous a affirmé que le recrutement dans le corps des ITPE n'a pas diminué, et que le recrutement de cadres venant d'autres ministères serait en diminution .

**Ceci est inexact. Les tableaux fournis par l'administration aux syndicats montrent 284 accueils de cadres d'autres ministères en 2010 pour 287 en 2012, et un recrutement dans les corps de cadres du ministère qui passe de 384 en 2010 à 260 en 2012.**

Sur la question des 6 postes non pourvus au recrutement interne, il affirme l'impossibilité de les reporter sur le concours externe, et ce pour respecter le schéma d'emploi (SERM) validé en début d'année.

**La souplesse est pourtant possible ! En 2012, 90 postes ont changé de ligne d'affectation du SERM entre le début et la fin d'année !**

**Sur la stabilité du recrutement des ITPE, nous avons dénoncé le message contradictoire du rapport du CGEDD présenté lors du dernier Conseil d'Administration de l'ENTPE qui préconise de restreindre le recrutement.**

**Nous ne pouvons qu'attirer l'attention de la DRH sur ces éléments, à la veille de la rédaction du nouveau contrat d'objectifs de l'école !**

**Le corps des ITPE ne doit plus être considéré, comme il est de coutume dans certains services, comme le corps répondant uniquement aux besoins de l'ex-Equipement, mais bien comme la colonne vertébrale du portage des politiques du MEDDE et du METL, quel que soit leur lieu de mise en œuvre.**

**La formation initiale à l'ENTPE et la formation continue doivent être adaptées pour coller parfaitement à ce besoin.**

**Sur l'ouverture d'un chantier sur la gestion du corps :**

Le Président préfère attendre les conclusions des assises des métiers des ingénieurs. Cependant, si des « règles » doivent être modifiées de façon marginale, il est ouvert à nos propositions.

**A nous de faire bouger les lignes !**

**Sur la problématique des emplois d'ingénieur en chef (IC) et leur contingent :**

Un chantier devrait être ouvert afin de remettre à plat les règles d'accès à l'emploi fonctionnel. Par ailleurs, le président de la CAP s'est engagé à prendre l'attache des services du SGG pour ouvrir la liste des emplois fonctionnels gérés par le 1<sup>er</sup> ministre (SGAR, SGG, DATAR...), sans augmenter l'actuel contingent.

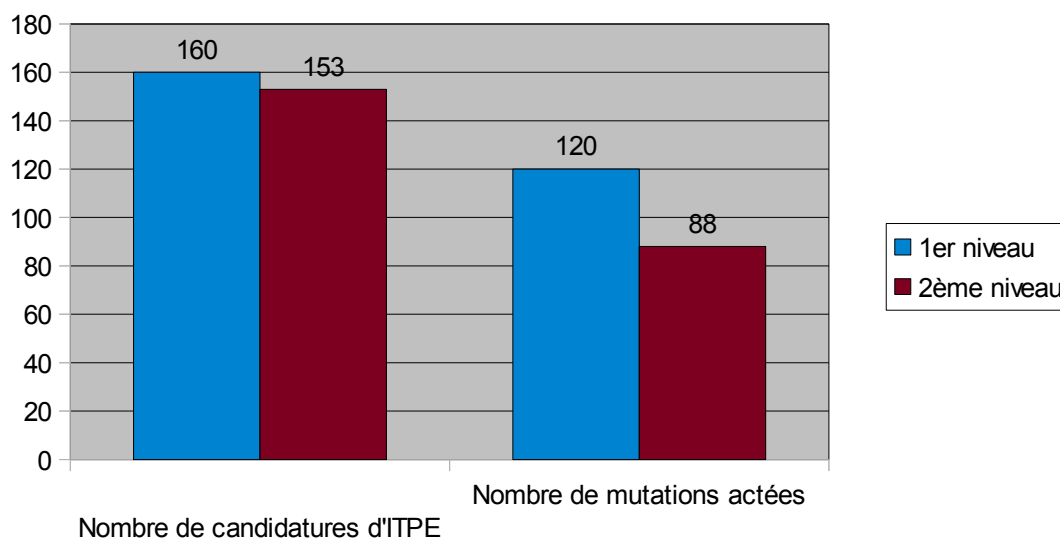
**Les règles devront être clarifiées d'ici la CAP promotion IC, avec application avec effet rétroactif le cas échéant.**

# Les résultats de la CAP

## ► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1285**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **644**



Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leurs choix a été retenu) :

- 1er grade : **75 %**
- 2ème grade : **57 %**

### Commentaires :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de cette CAP pour dénoncer certaines dérives :

- des avis défavorables émis par les chefs de service sous prétexte qu'un expert dans le domaine de compétences n'a pas travaillé dans des services déconcentrés !
- des chefs de service (accueil) émettant des avis défavorables systématiques au delà du candidat classé en 1. Bien mal lui en a pris pour l'un des chefs de service, qui a vu le seul candidat classé retirer sa demande !
- des avis défavorables émis à l'accueil pour des candidats à temps partiels !
- des avis négatifs à l'accueil illustrant encore une fois une préférence au « prêt à l'emploi ».

Le président de la CAP a affirmé qu'il rappellerait aux chefs de service que les avis défavorables doivent être utilisés à bon escient, et qu'il est préférable de classer un agent. Tout avis défavorable devra être réellement justifié. En outre, il va rappeler tout l'intérêt des échanges entre services déconcentrés et RST !

Cette décision sera consignée dans le PV !

- des concrétisations des promotions à divisionnaire impossibles lors de cette CAP, soit pour les mêmes raisons évoquées ci-avant, soit pour des problèmes de zones de gouvernance (ZGE) ou encore de délit de faciès !

L'administration a pris conscience des difficultés pour concrétiser les promotions, dans un contexte de zones de gouvernance et de postes se raréfiant.

Aussi, nous sommes parvenus à faire acter en CAP qu'il n'y aura pas de radiation du tableau d'avancement pour les candidats ayant fait preuve de recherches pour trouver un poste adéquat !

Cette décision sera consignée dans le procès-verbal (PV) !

- certains chefs de service refusant de classer n°1 des ITPE parce qu'ils ne proviennent pas du même écosystème alors même qu'ils possèdent les compétences requises !

Le président s'est engagé à ouvrir le débat avec le réseau RH des DREALs afin d'ouvrir la diversité des profils dans certains services, telles les UT DREAL.

Cette décision sera consignée dans le PV !

- des chefs de service incitant des ITPE à quitter la structure, après avoir recruté un adjoint destiné à le remplacer (souvent IPEF).
- des chefs de service écartant les candidatures à l'amont pour être certains d'avoir le candidat qu'ils souhaitent !
- l'effet des ZGE, empêchant un IDTPE à revenir dans sa région, après avoir respecté les contraintes de la mobilité pour sa promotion, et finalement au profit d'une promotion sur place d'un autre corps alors même que sa candidature est classée 1 par le chef de service !

Nous avons demandé en séance de procéder au vote sur l'attribution de ce poste à ce candidat, en faisant lever le label ZGE.

Malheureusement, nous n'avons pas eu gain de cause mais le président s'est engagé à ouvrir le débat sur la labellisation des postes « ZGE » ! Les règles devront être clarifiées pour la prochaine CAP mobilité.

Tu pourras retrouver l'illustration des situations ubuesques rencontrées lors des CAP au travers de notre communiqué « Le musée des horreurs de la mobilité ».

Enfin, lors de l'examen des demandes de mobilité, nous avons à nouveau alerté la DRH sur les situations de nos camarades à Mayotte, mais également de ceux à la DIRIF. **Situations réclamant une attention toute particulière de la DRH.**

Nous avons également dénoncé les pratiques de certaines DDT qui, sans parler de réorganisation, placent les agents en position de cadre en fonction de leur corps d'origine.

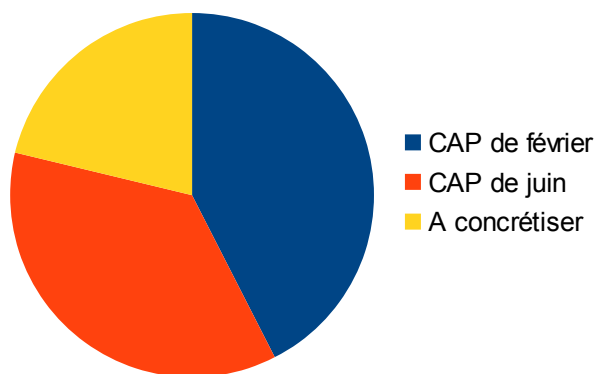
## ► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

**113** camarades sont inscrits au tableau d'avancement 2013.

*Nous suivons ainsi la progression de la concrétisation de leur promotion au fil des CAP de cette année.*

Lors de la CAP de février, près de **40 %** des ITPE promus au tableau d'avancement classique 2013 avaient trouvé satisfaction.

Aujourd'hui, ce taux est porté à **79 %**



Pour ne pas voir les ITPE candidater sur un poste par désespoir de cause, ou risquer de ne pas pouvoir concrétiser leur promotion, non seulement nous avons sollicité l'ouverture du chantier gestion (dans la droite ligne des assises des ingénieurs), mais nous avons aussi réclamé l'allongement de la durée pour la concrétisation à 2 ans, comme cela est possible pour les IDAE.

A ce stade, nous avons obtenu qu'il n'y aurait pas radiation du tableau d'avancement à partir du moment où des recherches actives ont été faites lors des précédentes CAP.

## ► Essaimage :

Comme suite à nos demandes, l'administration nous a enfin présenté les demandes présentées par les ITPE (encours d'instruction ou validées) pour 2013 :

- **17** nouvelles demandes de disponibilité et **27** renouvellements ;
- **42** nouveaux détachements sortants et **51** renouvellements ;
- **4** demandes de positions hors cadre et **5** renouvellements.

Soit un total de **146** ITPE pour l'année 2013.

## ► Titularisation des recrutés sur titre 2011 :

La titularisation de **8** ITPE recrutés sur titre est actée en séance.

Nous leur adressons nos félicitations pour leur titularisation.

## ► Demandes d'intégration :

**4** demandes d'intégration dans le corps des ITPE ont été présentées lors de cette CAP.

1 reçoit une suite favorable, au regard du profil et du parcours fait dans le ministère.

## ► Bonifications d'ancienneté :

Les critères retenus pour la distribution des mois de bonification sont ceux qui ont été appliqués l'an passé, à savoir : pas de mois de bonification aux agents n'ayant pas donné satisfaction (sur la base de leur entretien professionnel), aux agents radiés et ceux en détachement en collectivité.

Ces critères permettent en particulier d'optimiser l'utilisation du potentiel global de bonification.

## ► Réorganisation de services :

Cinq réorganisations ont été présentées : le CETE de Lyon, la DDT 49, la DGAC, la DDTM 17 et la DDT 38.

## ► Information sur la loi relative à la déprécarisation :

Comme suite à notre demande lors de la dernière CAP mobilité, l'administration est venue nous présenter l'état d'avancement du dossier.

Le projet de décret ouvrant le concours réservé à l'accès à ITPE est validé et doit à présent passer en conseil d'État. Il devra paraître avant le 31 août pour pouvoir respecter le calendrier affiché pour les épreuves.

163 agents ont été recensés comme pouvant se présenter au concours (y compris ceux en poste dans les établissements publics du ministère).

Nous en avons profité pour rappeler à l'administration que Vincent Mazauric s'est engagé en CTM à prendre rapidement l'attache du MAAF pour modifier leur décret d'ouverture de concours réservé à l'accès IAE afin de permettre aux agents en poste dans ces établissements, comme suite à leur demande, de choisir entre les deux corps pour leur titularisation.

Enfin, nous avons réitéré notre souhait de disposer d'une étude d'impact relative à l'accueil de ces agents dans notre corps, notamment pour les promotions à divisionnaire par voie de principalat.

*Tous les résultats sont en ligne ici :*

<http://www.snitpect.fr/CAP-Mobilite-du-14-juin-2013,2123>

# Tes 12 représentants du personnel à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus :

<b>BOULET DESBAREAU Claire</b>	DDTM du Gard (Nîmes)	04 66 62 63 24
<b>LEGRENZI Yves</b>	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
<b>JACQUOT Nadia</b>	VNF (Lyon)	04 72 56 59 07
<b>PASCAL Stéphanie</b>	SNIPTECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>CARMIGNANI Fabienne</b>	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
<b>COURBE Damien</b>	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
<b>JANVIER Laurent</b>	SNIPTECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>KUNTZ Georges</b>	Cete de l'Est (LRPC de Strasbourg)	03 88 77 46 02
<b>HENNION Eric</b>	Cete de l'Ouest (Nantes)	02 40 12 84 90
<b>CHANDELIER Véronique</b>	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
<b>DOS SANTOS Alberto</b>	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
<b>HODEN Evelyne</b>	DDTM du Var	04 94 46 83 47